

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et
Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE D'AJACCIO

Suivant acte reçu par Maître Thomas FORT, Notaire à AJACCIO, le 15 septembre 2025, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur André Jean François CASANOVA, retraité, époux de Madame Françoise PETER, demeurant à KIRRWILLER-BOSSELSHAUSEN (67330) 59, rue Principale. Né à TUNIS (TUNISIE) le 25 décembre 1948

Madame Jocelyne Henriette Marguerite CASANOVA, retraitée, veuve de Monsieur Jean Roger Marie JEHL demeurant à POSES (27740) 1, rue du Comté de Foix. Née à LIBREVILLE (GABON), le 30 août 1951.

Ils possèdent depuis plus de trente ans, joignant ainsi leur possession à celle de leurs parents Monsieur Antoine Félix CASANOVA, et Madame Jacqueline Henriette Etiennette Eugénie DUTREILH, son épouse. Monsieur est décédé à AJACCIO (20000), le 24 mars 2004. Madame est décédée à SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF (76140), le 8 octobre 2024

Sur la commune d'AJACCIO (20000)

1, rue Général Lévie (20000) dans la copropriété cadastrée section BZ n° 48 pour 00ha 06a 34ca, le lot n° 45 (une cave).

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : barbara.choron@rombaldi.notaires.fr